

# Déclaration des organisations syndicales

## FO CFDT CGT

**au groupe de travail des Techniciens Supérieurs de l'Équipement du 5 octobre 2007**

Depuis deux ans, les trois organisations syndicales ont participé activement au groupe de travail en apportant leurs contributions.

Deux documents ont été finalisés par l'inspecteur général Émile HARO et par le CEDIP de Montpellier. Ces deux documents présentent une analyse réelle et partagée de la situation du corps des Techniciens Supérieurs de l'Équipement.

Nous dénonçons malheureusement un fort décalage entre ces constats partagés et les propositions d'améliorations statutaires sur le volet "déroulement de carrière" qui nous ont été transmises par messagerie le 17 septembre :

- maintien d'un corps à trois niveaux de grade ;
- déplacement du pivot du 2° au 3° niveau ;
- maintien de l'emploi fonctionnel avec revalorisation de sa grille indiciaire.

Ces propositions ne correspondent en rien aux attentes et aux revendications communes des Techniciens Supérieurs de l'Équipement portées par les trois organisations syndicales FO CFDT CGT dans les différentes réunions de ce groupe de travail, à savoir :

- un corps à deux niveaux de grade correspondant aux deux niveaux de fonction reconnus dans les rapports d'Émile HARO et du CEDIP, permettant un meilleur déroulement de carrière ;
- une revalorisation de la grille indiciaire et du régime indemnitaire du corps des Techniciens Supérieurs de l'Équipement ;
- une réelle volonté d'ouverture vers la catégorie A.

Après deux ans de réflexions et d'attente forte des Techniciens Supérieurs de l'Équipement, nous exigeons de la part de notre ministère, dans les prochaines semaines, de nouvelles propositions statutaires et salariales, beaucoup plus cohérentes avec le constat partagé.

Paris le 5 octobre 2007

FO

CFDT

CGT

Jean Luc DOMENECH

Louis DAT

Didier HOREAU